

Global Compact

Communication sur le Progrès

06-2014

LES 10 PRINCIPES DU PACTE MONDIAL

LES DROITS DE L'HOMME

Principe 1 :

Les entreprises sont invitées à promouvoir et à respecter la protection du droit international relatif aux droits de l'homme.

Actions Mersen :

- Les sites signent régulièrement ce type de déclaration et d'engagement lorsque leurs clients principaux le demandent.
- Les sites respectent la charte des valeurs du Groupe Mersen et demandent les mêmes engagements vis à vis de leurs fournisseurs.

Principe 2 :

Les entreprises sont invitées à veiller à ne pas se rendre complices de violations des droits de l'homme.

Actions Mersen :

- Les sites signent régulièrement ce type de déclaration et d'engagement lorsque leurs clients principaux le demandent.
- Les sites respectent la charte des valeurs du Groupe Mersen et demandent les mêmes engagements vis à vis de leurs fournisseurs.
- Accord groupe égalité Homme / Femme au sein de Mersen.
- Politique de diversité et mixité.

LES CONDITIONS DE TRAVAIL

Principe 3 :

Les entreprises sont invitées à respecter la liberté d'association et à reconnaître le droit de négociation collective.

Actions Mersen :

- Accord pénibilité Groupe avec la réalisation d'un diagnostic pénibilité.
- Outil de gestion Groupe adapté. Mise en œuvre sur tous les sites en 2013-2014.
- Mise en place de la politique sécurité Groupe.
- Existence d'instances représentatives du personnel avec réalisation de réunions selon les périodicités légales (DP CE CHSCT).
Les instances représentatives du personnel sont renouvelées régulièrement à l'échéance des mandats.
Poursuite des réunions CE et CHSCT avec un plan annuel de prévention qui montre la bonne tenue de l'échéancier.
- Dialogue social renforcé (Managers, HSEE, CHSCT, Direction, suivi médical).
- Transparence des informations économiques et sociales.

Principe 4:

Les entreprises sont invitées à contribuer à l'élimination du travail forcé ou obligatoire.

Actions Mersen :

- Mise à jour de la charte Fournisseur et de la charte Ethique V.2014, disponibles en interne dans le système Qualité Lotus Notes et diffusées à l'ensemble de nos fournisseurs.
- Les sites respectent la charte des valeurs du Groupe et demandent les mêmes engagements vis à vis de leurs fournisseurs.

Principe 5 :

Les entreprises sont invitées à contribuer à l'abolition effective du travail des enfants.

Actions Mersen :

- Mise à jour de la charte Fournisseur et de la charte Ethique V.2014, disponibles en interne dans le système Qualité Lotus Notes et diffusées à l'ensemble de nos fournisseurs.
- Les sites respectent la charte des valeurs du Groupe et demandent les mêmes engagements vis à vis de leurs fournisseurs.

Principe 6 :

Les entreprises sont invitées à contribuer à l'élimination de toute discrimination en matière d'emploi et de profession.

Actions Mersen :

- Accord groupe égalité Homme / Femme au sein de Mersen.
- Politique de diversité et mixité.
- De façon générale, une attention toute particulière est apportée par les Ressources Humaines pour veiller à ce que les Représentants du Personnel, les femmes et les différentes catégories d'âges soient traités de façon équitable.
- Mise à jour de la charte Fournisseur et de la charte Ethique V.2014, disponibles en interne dans le système Qualité Lotus Notes et diffusées à l'ensemble de nos fournisseurs.
- Les sites respectent la charte des valeurs du Groupe et demandent les mêmes engagements vis à vis de leurs fournisseurs.

L'ENVIRONNEMENT

Principe 7 :

Les entreprises sont invitées à appliquer l'approche de précaution aux problèmes touchant à l'environnement.

Actions Mersen :

- Site de Saint Bonnet de Mure certifié ISO 14001 depuis décembre 2010.
4 axes d'engagement de la Direction : 3D déchet, optimisation des énergies, maîtrise des rejets et nuisances, éco design.
- Au cours de l'année 2013, les conditions d'application de la nouvelle Directive ROHS ont été analysées en collaboration avec Gimelec.
Nos déclarations de statut REACH par familles de produits ont été remises à jour à 2 reprises suite à l'évolution de la liste candidate des substances préoccupantes.
L'emploi de composants comportant du Cr VI, du Be et du Cd est proscrit
- Mise en conformité des sites par rapport aux arrêtés préfectoraux.
- La nouvelle installation de traitement de surface de Saint Loup de Naud, redémarrée fin 2011, est sans rejet.

Principe 8 :

Les entreprises sont invitées à prendre des initiatives tendant à promouvoir une plus grande responsabilité en matière d'environnement.

Actions Mersen :

- Site de Saint Bonnet de Mure certifié ISO 14001 depuis décembre 2010.
4 axes d'engagement de la Direction : 3D déchet, optimisation des énergies, maîtrise des rejets et nuisances, éco design.
- Tri sélectif des déchets sur les sites.
- Mise à jour de la charte Fournisseur et de la charte Ethique V.2014, disponibles en interne dans le système Qualité Lotus Notes et diffusées à l'ensemble de nos fournisseurs.
- Les sites respectent la charte des valeurs du Groupe et demandent les mêmes engagements vis à vis de leurs fournisseurs.

Principe 9 :

Les entreprises sont invitées à favoriser la mise au point et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement.

Actions Mersen :

- Poursuite du Déploiement de la maîtrise du Règlement REACH sur l'Europe pour répondre au questionnement de nos clients mais aussi pour améliorer la maîtrise de l'emploi des produits à risques au sein de nos ateliers sur nos lignes et postes de production.
- Poursuite dans tous les nouveaux développements du Profil Environnemental Produit (PEP) et Analyse du Cycle de Vie (ACV).
- 8 PEP validés par tierce partie et enregistrés à l'association "PEP ecopassport".
- Poursuite de notre participation au programme d'éco-déclaration "PEP ecopassport" en liaison avec l'association PEP.
- Au cours de l'année 2013, les conditions d'application de la nouvelle Directive ROHS ont été analysées en collaboration avec Gimelec.
Nos déclarations de statut REACH par familles de produits ont été remises à jour à 2 reprises suite à l'évolution de la liste candidate des substances préoccupantes.
L'emploi de composants comportant du Cr VI, du Be et du Cd est proscrit.
- Une présentation sur l'état de la demande de notre marché en termes de développement durable et d'éco-conception a été présentée au Comité de Direction Europe début 2014 afin de permettre de poursuivre les réflexions sur l'adaptation de nos organisations pour répondre de manière pertinente non seulement à court, moyen et long terme à notre clientèle afin de démontrer le niveau d'engagement de Mersen dans ces domaines.
Comme première conséquence concrète de la présentation évoquée ci-dessus, un plan d'actions ROHS est en cours de mise en œuvre depuis début 2014 avec un ensemble d'actions à court terme sur l'année et d'autres à moyen terme pour l'adaptation de nos gammes au marché.
- La nouvelle installation de traitement de surface de Saint Loup de Naud, redémarrée fin 2011, est sans rejet.

LA LUTTE CONTRE LA CORRUPTION

Principe 10 :

Les entreprises sont invitées à agir contre la corruption sous toutes ses formes, y compris l'extorsion de fonds et les pots-de-vin.

Actions Mersen :

- Mise à jour de la charte Fournisseur et de la charte Ethique V.2014, disponibles en interne dans le système Qualité Lotus Notes et diffusées à l'ensemble de nos fournisseurs.
- Les sites respectent la charte des valeurs du Groupe et demandent les mêmes engagements vis à vis de leurs fournisseurs.
- Le Groupe Mersen au niveau Corporate effectue des audits internes orientés sur la détection des risques de fraude, corruption,... avec diffusion du rapport au Corporate.